

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4432**

commune (s) : Grigny

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2013 - Attribution de subventions à la Commune et à Alliade habitat - Approbation de
conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4432**

commune (s) : Grigny

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2013 - Attribution de subventions à la Commune et à Alliade habitat -
Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009 par délibération n° 2007-4149 du Conseil du 12 juin 2007, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prorogation 2011-2014 du CUCS de l'agglomération lyonnaise a été approuvée par délibération n° 2011-2558 du Conseil du 17 octobre 2011. La prolongation du CUCS s'appliquera également aux conventions locales d'application ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) conclues sur la période 2007-2010.

La programmation des actions pour l'année 2013 pour la Commune de Grigny concourt aux objectifs suivants :

- contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne dans le quartier du Vallon,
- garantir la sécurité et la tranquillité des habitants,
- renforcer le dialogue, la proximité et la concertation avec les habitants,
- endiguer le processus de fragilisation du peuplement,
- restaurer l'image et l'attractivité du quartier,
- affirmer une démarche partenariale.

Le coût global des actions définies et retenues par les partenaires concernés pour l'année 2013 est de 476 677 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon de 68 000 €, répartis comme suit :

- | | |
|-----------------------|-----------|
| - Alliade habitat : | 33 000 €, |
| - Commune de Grigny : | 35 000 €. |

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2013 détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Grigny pour l'année 2013,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 68 000 €, répartis comme suit :

- Alliade habitat :	33 000 €,
- Commune de Grigny :	35 000 €,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, Alliade habitat et la Commune de Grigny définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 657341 et 6574 - fonction 824 - opération n° 0P17O2799.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.